

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00900

Numéro SIREN : 899 465 207

Nom ou dénomination : 2CF

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 10185

①

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DEPOT N° 10185 N° 2033A

DU 27 SEP. 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2CF		Néant : <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		11 CHEMIN DE LA FEUILLEE		63310 VILLENEUVE LES CERFS			
Numéro SIRET		81994615207000112					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		20		Durée de l'exercice précédent* 0			
				Exercice N clos le 31/12/2022			
<b>ACTIF</b>				Net 3			
				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010	012		
			Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*			028	030		
	Immobilisations financières* (1)			040	042	499 992	
	<b>Total I (5)</b>			044	048	499 992	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de prod.		050	052		
		Marchandises*		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070		
		Autres* (3)		072	074	444	
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	5 032	
	Charges constatées d'avance*			092	094		
	<b>Total II</b>			096	098	5 476	
	<b>Total général (I + II)</b>			110	112	505 469	
<b>PASSIF</b>				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		10 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		132	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		(45 593)	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
<b>Total I</b>			142		(35 593)		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		540 312	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		150	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	600	172	600
	Produits constatés d'avance			174			
<b>Total III</b>			176		541 062		
<b>Total général (I + II + III)</b>			180		505 469		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	500 000
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations	182	499 992
	(4)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations	184	

2

## COMpte DE Résultat SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste )

2033B

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU 2CF** Néant   
 Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le

31/12/2022

1

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises			209		210
Production vendue	biens		215		214
	services*		217		218
Production stockée*	Variation du stock en produits Intermédiaires, produits finis et en cours de production				222
Production immobilisée*					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					<b>232</b>
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
Variation de stock (marchandises)*					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
Autres charges externes* :	dont crédit bail : mobilier			immobilier :	242
					5 155
Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle (CFE et CVAE )		243			244
					125
Rémunérations du personnel					250
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
Dotations aux amortissements*					254
Dotations aux provisions					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>264</b>	<b>5 280</b>

<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>270</b>	<b>(5 280)</b>
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES						
Produits financiers			(III)		280	
Produits exceptionnels			(IV)		290	
Charges financières			(V)		294	
Charges exceptionnelles	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI)	347	300	
				348		
Impôts sur les bénéfices*			(VII)		306	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310</b>	<b>(45 593)</b>

B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248
						330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	( Part de loyers dispensés de réintégration )		
				251		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Dédutions	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Z. franche urb. (44 octies et 44 octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements outre mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			350		
	Dont Div.	Créance report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	45 593		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables :* .....dont imputés sur le résultat :					360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	45 593		

**B - RÉSULTAT FISCAL**

**Divers à réintégrer**

Libellé	Montant

**B - RÉSULTAT FISCAL**

**Divers à déduire**

Libellé	Montant

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

2065-SD

Exercice ouvert le 17/05/2021 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition  réel normal   
 Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport maritime)  Si PME innovantes

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: SASU 2CF Adresse du siège social: 11 CHEMIN DE LA FEUILLEE  
 SIRET 8 9 9 4 6 5 2 0 7 0 0 0 1 2 63310 VILLENEUVE LES CERFS FR  
 Adresse du principal établissement: 11 CHEMIN DE LA FEUILLEE Ancienne adresse en cas de changement:  
 63310 VILLENEUVE LES CERFS FR

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)  
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:  
 N° FRP  
 SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées PRISE DE PARTICIPATION Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	45 593
	Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme impos. à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art.238 quinquies)	

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes   
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies   
 Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :**  
 dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE**

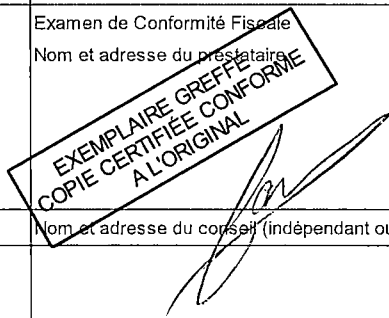
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :   
 N° identité fiscale(obligatoire) :  
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :  
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :   
 N° identité fiscale(obligatoire) :  
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**H COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CLIO  
 Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?): ASS O.G.E.A. 12 Tél : 0565772300 Examen de Conformité Fiscale   
 77674398100032 Nom et adresse du prestataire  
 ASS.DE GESTION ET DE COMPTABILITE  
 RUE SAINT CHRISTOPHE 12000 RODEZ FR  
 Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Nom et adresse du conseil (indépendant ou salarié?):  
 N° d'agrément du CGA Tél :  
 Visa : CGA  Viseur conventionné



**OGEA12**

Expertise Comptable



# Annexe comptable

Exercice

du

**17/05/2021**

au

**31/12/2022**

( RÉÉDITION D'ARCHIVE )

SASU 2CF

PRISE DE PARTICIPATION

11 CHEMIN DE LA FEUILLEE

63310 VILLENEUVE LES CERFS

RODEZ, le 17 juillet 2023

## PREAMBULE

---

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 20 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 505 469.16 euros

Le résultat net comptable est une perte de 45 593.34 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2023 10:24:51:9 par le dirigeant.

### 1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)**

Frais d'établissement	=	0.00
Fonds commercial	=	0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. financières	0.00	499 992.24	0.00	499 992.24
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>499 992.24</b>	<b>0.00</b>	<b>499 992.24</b>

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TITRES DE PARTICIPATION	499 992.24	0.00	499 992.24	non amortiss.
<b>Total</b>	<b>499 992.24</b>	<b>0.00</b>	<b>499 992.24</b>	

Créances représentées par des effets de commerce :	=	0.00
Etat des créances :	=	500 436.49

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	499 992.24	0.00	499 992.24
Actif circulant	444.25	444.25	0.00
ch.constaté d'avance	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>500 436.49</b>	<b>444.25</b>	<b>499 992.24</b>

Provisions pour dépréciation	=	0.00
------------------------------	---	------

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### 3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Produits à recevoir par postes du bilan = 0.00

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	0.00
Autres créances	0.00
Disponibilités	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

Charges constatées d'avance : = 0.00

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise

### 4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 10 000.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice			
Titre émis	10 000	1.00	10 000.00
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice	10 000	1.00	10 000.00

Provisions : = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Etat des dettes : = 541 062.50

	MONTANT BRUT A 1 AN AU PLUS	+ 1AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit			
Dettes fin. & div.	540 912.50	40 912.50	500 000.00
Fournisseurs	150.00	150.00	
Dettes fisc. & soc.			
Dettes s/immob.			
Autres dettes			
Prod.const.d'avance			
<b>Total</b>	<b>541 062.50</b>	<b>41 062.50</b>	<b>500 000.00</b>

## 4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF (SUITE)

Dettes représentées par des effets de commerce :	=	0.00
Charges à payer incluses dans les postes du bilan :	=	40 462.50
Emprunts et dettes établ.de crédit :	=	0.00
Fournisseurs :	=	150.00
Emprunts et dettes financières diverse :	=	40 312.50
Produits constatés d'avance :	=	0.00

## 5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires :	=	0.00
-------------------------------------	---	------

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes		
Rabais, remises & ristournes accordés		
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>100.00 %</b>

## Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## 6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés	=	0.00
--------------------	---	------

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

Engagements reçus	=	0.00
-------------------	---	------

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

## 7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)

---

### 7.1 - Produits à recevoir :

Total produits à recevoir :

### 7.2 - Charges constatées d'avance :

Total charges constatées d'avance :

### 7.3 - Charges à payer :

INTERETS S/AUTRE DETTES COURUS 31/12/22	40 312.50
FNP JURIDIQUE 2022	150.00
Total charges à payer	<input type="text" value="40 462.50"/>

### 7.4 - Produits constatés d'avance :

Total produits constatés d'avance:

# Sommaire

PREAMBULE	Page	1
1- REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page	1
2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	Page	2
3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)	Page	2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice	Page	2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période	Page	2
Etat des créances	Page	2
Provisions pour dépréciation	Page	2
Produits à recevoir par postes du bilan	Page	3
4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF	Page	3
Capital social (actions ou parts sociales)	Page	3
Provisions	Page	3
Etat des dettes	Page	3
5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	Page	4
6- AUTRES INFORMATIONS		
Engagements donnés	Page	4
Engagements reçus	Page	4
7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES		
7.1 - Produits à recevoir	Page	5
7.2 - Charges constatées d'avance	Page	5
7.3 - Charges à payer	Page	5
7.4 - Produits constatés d'avance	Page	5

**2CF**

**Société Par Actions Simplifiée unipersonnelle**

**Au capital de 10 000 euros**

**Siège social : 11 CHEMIN DE LA FEUILLEE**

**63310 VILLENEUVE LES CERFS**

**R.C.S. CLERMONT FERRAND 899 465 207**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31/12/2022**

Monsieur Faustin FALCON, Président de la Société 2CF, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**Situation et activité de la Société au cours de l'exercice**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un volume de production qui s'est élevé à 10 000.00 euros.

Nos charges d'exploitation sont nulles.

Compte tenu de la structure de notre activité, les postes de charges sont les suivants :

	<b>Exercice 31/12/2022 20 mois</b>
TOTAL CHARGES D'EXPL.	5 280.84
RESULTAT NET COMPTABLE	-45 593.34

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat se solde par une perte nette comptable de 45 593.34 euros après impôt.

**Prise de participation**

La Société a pris les participations suivantes :

- dans la SAS SDB, de 2 631 actions de 10 euros de valeur nominale et de 47.01 euros de prime d'émission, soit un total de 57,01 euros par action,
- dans la SAS FUGAM GROWTH, de 306 184 actions de préférence émises au prix unitaire de 1,1431 euros et de 1 euro de valeur nominale.

**Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Insatisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons porter tous nos efforts au développement de notre volume de production, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

**Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

### **Activité de la Société en matière de recherche et de développement**

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 45 593.34 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 45 593.34 euros

### **Capitaux propres**

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Il convient en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de commerce, dans les quatre mois de la présente décision, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes antérieurement car il s'agit du premier exercice.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

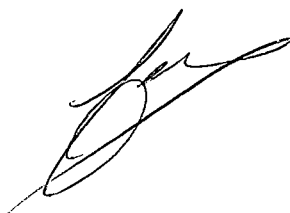
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

### **Rapport spécial du président sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce**

Ce rapport a été établi en date du 13/06/2023.

**Le président,**

**Faustin FALCON**



2CF

Société Par Actions Simplifiée unipersonnelle

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 11 CHEMIN DE LA FEUILLEE

63310 VILLENEUVE LES CERFS

R.C.S. CLERMONT FERRAND 899 465 207

**DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE PRESIDENT**

**EN DATE DU 30/06/2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

**DEUXIEME DECISION**

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 45 593.34 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 45 593.34 euros

L'actionnaire unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes antérieurement car il s'agit du premier exercice.

**Le président,**

**Faustin FALCON**

